



PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

**Direction Départementale de la Cohésion
Sociale et de la Protection des Populations**

**Conseil départemental de la jeunesse,
des sports et de la vie associative**

Service jeunesse et sports

Service Solidarités

Dossier suivi par : Anne BOESINGER et Marie-
Emmanuelle PUTZ

Secrétariat : Nathalie DUBOIS

Tél. : 02 99 28 36 29

Mél : nathalie.dubois@ille-et-vilaine.gouv.fr

Mercredi 18 décembre 2013

Sujet : MILDT (Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie)

Contexte : Mise en œuvre de l'appel à projets départemental annuel ; mission confiée en 2013 à la DDCSPP par le cabinet du Préfet.



I. Présentation générale:

Créée en 1982, la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie MILDT, est placée sous l'autorité du Premier ministre. Elle anime et coordonne les actions de l'Etat en matière de lutte contre les drogues et les toxicomanies. Ses domaines d'action relèvent de l'observation et de la prévention de la toxicomanie, de l'accueil, des soins et de la réinsertion des toxicomanes, de la formation des personnes intervenant dans la lutte contre la drogue et la toxicomanie, de la recherche, de l'information, et de la lutte contre le trafic.

Le 19 septembre 2013, le premier plan gouvernemental de lutte contre la drogue et les conduites addictives a été adopté pour la période 2013-2017. Le changement d'intitulé de ce plan, qui prend la suite des plans gouvernementaux de lutte contre la drogue et la *toxicomanie*, traduit la volonté du gouvernement d'élargir la politique à l'ensemble des conduites addictives.

Le plan 2013-2017 repose sur trois grandes priorités :

- **Fonder l'action publique sur l'observation, la recherche et l'évaluation :**
- **Prendre en compte les populations les plus exposées pour réduire les *risques* et les dommages sanitaires et sociaux**
- **Renforcer la sécurité, la tranquillité et la santé publiques au niveau national et international en luttant contre les trafics et contre toutes les formes de délinquance liées aux consommations de substances psycho actives**

II. En Ille et Vilaine

L'année 2013 est marquée par le changement. Le dossier, précédemment porté par la Préfecture, est désormais animé par la DDCSPP. Le chef de projet reste néanmoins la Directrice de Cabinet du Préfet. Ce dossier est associé à la gestion du FIPD (Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance) et du PDASR (Plan Départemental d'Action et de Sécurité Routière).

Nombre de porteurs ayant déposé des dossiers : 27

Nombre d'actions : 37

Nombre de refus : 3

Une action ayant été acceptée n'a pu se réaliser.

La DDCSPP a travaillé de manière partenariale avec les experts en la matière, à savoir l'Agence Régionale de Santé et l'Education Nationale. Pour avoir une connaissance plus précise des actions, une rencontre avec les principaux porteurs de projets a été réalisée entre juin et septembre ; une découverte des actions de prévention s'est également réalisée in situ.

L'arrivée de la **nouvelle Directrice de Cabinet (Mme CALVES-KOHLER)** a permis de développer de nouvelles relations institutionnelles, à commencer par une visite du Dazibao de novembre portée et guidée par le CRIJ. A l'occasion de ces jeudis soirs organisés pour les jeunes, un message de prévention (santé et sécurité) est en effet mis à disposition des publics grâce à un bus installé au cœur même de la fête.

Par ailleurs, la **venue de la présidente nationale de la MILDT** (Mme Danièle Jourdain Menninger) le 7 novembre a permis une rencontre avec les principaux porteurs de projets.

Le budget dévolu à cette action interministérielle s'élevait pour l'année 2013 à **150 797 euros**. L'ensemble des subventions sollicitées pour les 37 actions s'élevait à 234 340 euros. Plus de la moitié des financements se sont **concentrés sur 5 porteurs** : Liberté couleurs (32 000 euros), le CRIJ (25 000 euros), la Ville de Rennes (12 000 euros), l'ANPAA (9 000 euros) et l'AIRDDS (7 000 euros + la dotation DAR).

| Les grandes thématiques de l'appel à projet 2013: | Subventions 2013 |
|--|-------------------------|
| 1, Réduction des risques auprès des publics fragilisés | 15 320 |
| 2, Prévention des conduites addictives auprès des jeunes, scolaires, étudiants | 44 000 |
| 3, Animation du réseau et formation des acteurs | 34 300 |
| 4, Information et sensibilisation des parents, soutien à la parentalité | 9 055 |
| 5, Mobilisation du milieu professionnel | 4 000 |
| 6, application de la loi | 5 122,8 |
| 7, Réduction des risques en milieu festif | 39 000 |
| TOTAL | 150797,8 |

Pour l'avenir, la DDCSPP étudie la possibilité de développer cette action de lutte contre les drogues et les addictions (aux produits, aux jeux, aux écrans...) vers d'autres milieux. Des liens avec les organismes de formation BAFA et les organisateurs d'ACM peuvent notamment être amenés à se développer. Le milieu du sport peut également être sensibilisé (cf action partenariale « L'alcool c'est pas sport » menée en 2011) ; une réflexion est à mener en direction des jeunes en formation professionnelle (par exemple secteur du bâtiment, de l'agriculture, de la pêche).

L'appel à projets 2014 est en cours d'élaboration, une réunion du comité de pilotage départemental a lieu le 18 décembre pour le préciser et programmer le calendrier.